

CMCM

ÄR GESONDHEETS MUTUELLE
ZANTER 1956

FR

JANVIER 2026



LES PRESTATIONS DE LA CMCM

Préface

•

La CMCM vous accompagne partout et à tout moment. Que vous soyez jeune ou moins jeune, en parfaite santé ou non, sur le territoire luxembourgeois et partout dans le monde, nous sommes là, à vos côtés.

En cas d'accident, de maladie soudaine ou pour couvrir vos besoins liés à la médecine dentaire ou visuelle, la CMCM a conçu des offres pour que vous puissiez rester serein en toute situation et tout au long de l'année !

Nous n'excluons personne en raison de son âge ou de sa condition médicale, nous ne demandons aucun examen médical ni questionnaire d'entrée. Les membres de la famille de nos affiliés bénéficient des mêmes avantages qu'eux, et ce, sans supplément de cotisation. Quant aux jeunes célibataires de moins de 30 ans, nous leur offrons automatiquement une remise de 10 % sur l'ensemble des couvertures.

Ensemble, tout est plus facile !

Faire de votre intérêt le bénéfice de tous.

Fabio SECCI
CEO



© Eric Devillet

Nos valeurs et *engagements*



1

Notre mutuelle fonctionne selon le principe de la solidarité.

2

Tout le monde est le bienvenu. Il n'y a pas d'exclusion liée à l'âge ou à l'état de santé d'un membre.

3

Les nouveaux membres ne doivent jamais remplir de questionnaire médical pour être admis.

4

Les nouveaux membres d'une même famille sont admis en tant que coaffiliés, sans coûts supplémentaires.

5

Nous nous engageons à réinvestir nos excédents dans la création de nouvelles prestations ou dans l'amélioration de prestations existantes.

6

Nous nous engageons à ce que nos prestations couvrent de réels besoins médicaux.

7

La CMCM est une mutuelle responsable avec un fort engagement dans des projets associatifs.

8

Nous nous engageons à continuellement innover dans des moyens de communication avec nos membres afin de rendre leur vie plus facile.

9

Pour nous, la prévention est essentielle. C'est pourquoi nous nous engageons à toujours promouvoir des prestations qui couvrent de tels frais.

10

Servir nos membres et leur famille est notre seule raison d'être.

gesondbleiwen. cmcm.lu

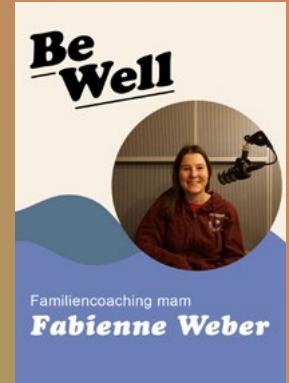


Nous nous engageons à ce que nos prestations couvrent de réels besoins médicaux et mettons beaucoup l'accent sur les prestations liées à la prévention. C'est la raison pour laquelle nous avons créé la page gesondbleiwen.cmcm.lu, où chacun peut consulter notre Vlog Gesondheet !, le podcast #BeWell ou encore des recettes de cuisine, faciles à refaire à la maison.

C'est grâce à ces experts dans le domaine de l'alimentation, de la diététique, du sommeil, de la relaxation, du sport, de la médecine douce ou de la méditation, que vous pouvez découvrir leurs recommandations, leurs conseils et leurs petits « secrets » pour vous aider à rester en bonne santé.



De gesonde Podcast mam
Sarah Cattani





Sommaire

Créé en 1956, nous sommes aujourd’hui, avec nos 280.000 membres, la mutuelle santé N°1 au Luxembourg. Nous fonctionnons selon le principe de la solidarité et servir nos membres et leur famille est notre seule raison d’être. Nos prestations sont regroupées comme suit :



LA COUVERTURE DE BASE

 RÉGIME COMMUN	10
---	----

LES COUVERTURES OPTIONNELLES

 PRESTAPLUS	18
 PRESTAPLUS et DENTA & OPTIPLUS	22

Contacts	30
----------	----

Dans cette brochure vous découvrez un aperçu de nos prestations. Pour plus de détails et de conditions, veuillez consulter nos statuts qui seuls font foi. Sachez que nos *prestations sont variables et offertes au prorata et dans les limites des ressources disponibles de la CMCM*.

RÉGIME COMMUN

Couverture de base



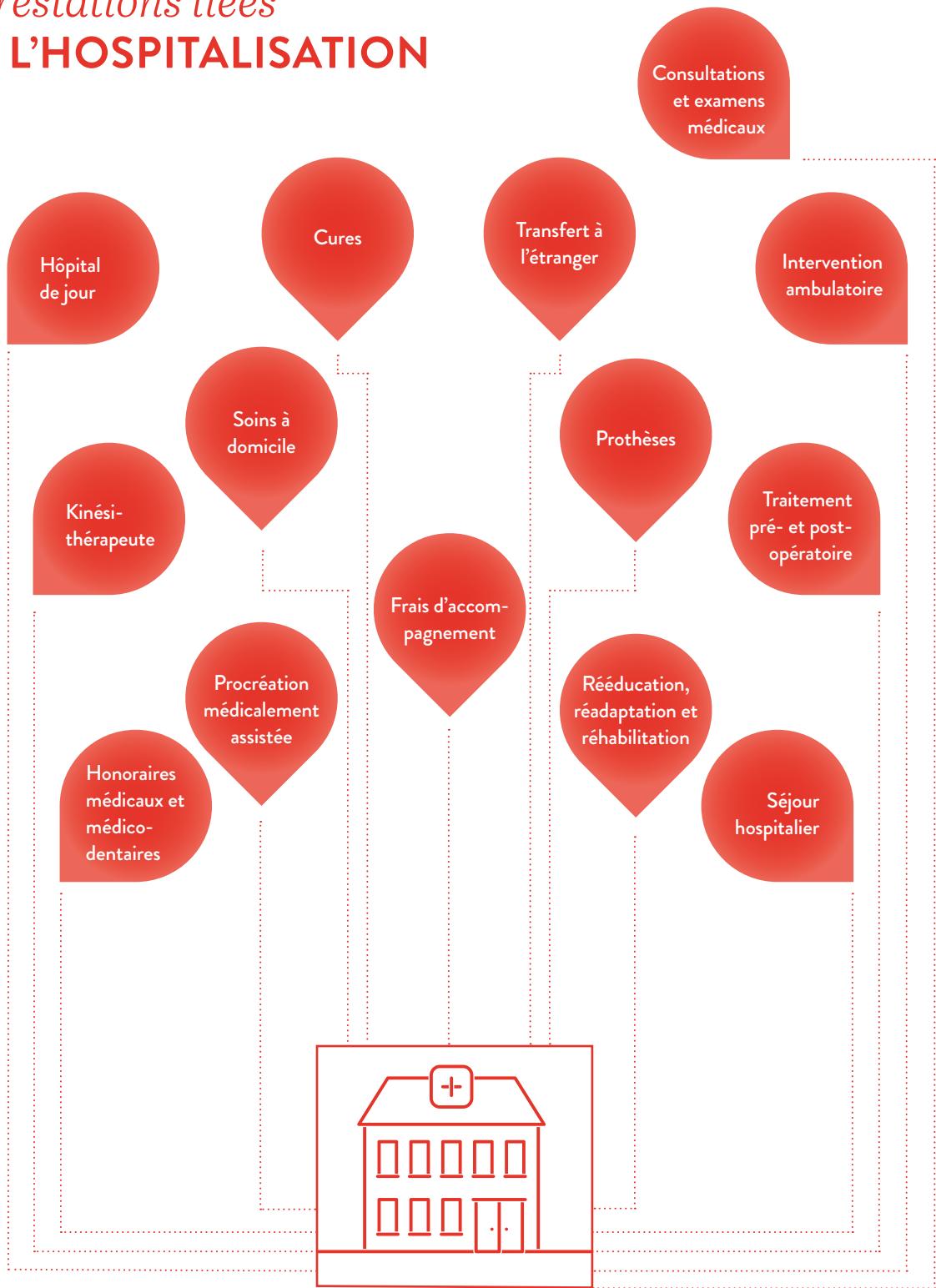
Le RÉGIME COMMUN, notre couverture de base, couvre les prestations les plus courantes et essentielles, telles que les frais liés à une intervention chirurgicale, un séjour hospitalier, les honoraires médicaux et médico-dentaires, les frais de kinésithérapie ainsi que ceux relatifs à la médecine alternative, incluant l'ostéopathie, la chiropraxie, l'acupuncture et la thérapie au laser.

De plus, cette couverture inclut une assistance médicale 24h/24, 7j/7, valable dans le monde entier et une couverture en cas d'annulation de vos vacances.

Découvrez ici une liste non exhaustive de nos prestations incluses dans la couverture de base, appelée RÉGIME COMMUN.

Prestations liées À L'HOSPITALISATION

Pour plus de détails et de conditions, veuillez consulter nos statuts qui seuls font foi. Sachez que nos prestations sont variables et offertes au prorata et dans les limites des ressources disponibles de la CCMCM.





Bon à savoir

Avec la couverture optionnelle
PRESTAPLUS,

les frais dans une chambre 1^{re} classe (si disponible) sont pris en charge, indépendamment du type de séjour ou de l'intervention.

Plus de détails en p. 18

Hospitalisation et honoraires médicaux AU LUXEMBOURG

Que ce soit pour une **intervention ambulatoire**, un **séjour hospitalier** ou pour **l'hôpital de jour**, la CMCM prend en charge le découvert des frais non couverts par la Caisse Nationale de Santé.

Ceci vaut aussi bien pour les frais d'hospitalisation que pour les honoraires médicaux ou encore médico-dentaires.

En cas d'un traitement médical grave ou d'une intervention chirurgicale grave, cette couverture couvre même les frais d'hospitalisation et honoraires médicaux en chambre 1^{re} classe.

LES FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT

Voici quelques exemples de prestations couvertes :

- Intervention chirurgicale grave ou un traitement médical grave ;
- Hospitalisation d'un enfant de moins de 18 ans ;
- Hospitalisation pour l'accompagnement d'un affilié en fin de vie ;
- Accouchement.

PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

La CMCM participe au découvert des frais médicaux et connexes en relation avec la procréation médicalement assistée, dûment autorisée par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence d'un forfait de 650 € par séance de transfert d'embryon(s).

PROTHÈSES

La CMCM participe aux frais de **prothèses internes et externes** jusqu'à concurrence de 50 % du découvert à raison d'un montant maximal de 1.000 €.

Les frais pour l'acquisition d'une **perruque** dûment autorisée par l'assurance maladie sont couverts jusqu'à un montant maximal de 200 €.

La CMCM rembourse les frais de **prothèses auditives**, autorisées par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 400 € par appareil.

SOINS LIÉS À UNE CHIRURGIE OU UN TRAITEMENT MÉDICAL GRAVE

La CMCM participe aux frais dans le cas d'une **rééducation, de réadaptation et de réhabilitation fonctionnelle** dans un centre spécialisé.

Elle rembourse le découvert des frais de **médicaments** et de **kinésithérapie**.

La CMCM rembourse une partie du découvert des frais de **soins à domicile** pris en charge par l'assurance maladie.

CONSULTATIONS ET EXAMENS MÉDICAUX

La CMCM rembourse les frais de **consultations et d'examens médicaux** relatifs à une intervention chirurgicale ou un traitement médical grave jusqu'à un plafond maximal de 25 €.

CURES – AUTORISÉES PAR L'ASSURANCE MALADIE

Voici notre participation :

- Suite à une **intervention chirurgicale ou d'un traitement médical grave** :
La CMCM rembourse le découvert des frais d'une cure.
- **Cure d'obésité pathologique** :
La CMCM participe au découvert des frais pour une seule cure par personne couverte.

- **Suivi après chirurgie bariatrique** :
La CMCM participe au découvert des frais jusqu'à concurrence de 20 % du tarif officiel de la Sécurité sociale luxembourgeoise.

Transfert chez un SPÉCIALISTE À L'ÉTRANGER

En cas de transfert à l'étranger, deux voies de remboursements se présentent à nos membres :

Tiers payant - prise en charge des frais d'investigation, médicaux, d'opération, d'hospitalisation et connexes dans les établissements médicaux conventionnés en France, en Allemagne et en Belgique.

Par remboursement - pour les établissements hospitaliers non conventionnés par la CMCM, les frais liés à un traitement médico-chirurgical doivent être réglés par le membre lui-même. L'affilié est ensuite remboursé par la CMCM. Les prestations par ce moyen comprennent les frais d'hospitalisation, les honoraires médicaux ainsi que les frais connexes.





Prestations liées **À LA MÉDECINE PRÉVENTIVE ET ALTERNATIVE**

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

Si autorisées par l'assurance maladie : prise en charge jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 150 €.

ANALYSES MÉDICALES ET VACCINS

Prise en charge de certains frais pour les analyses et vaccins suivants :

- la détection prénatale d'aneuploïdie fœtale à partir du sang maternel (Trisomies 13, 18, 21) ;
- la détermination du génotype RHD fœtal à partir du sang maternel ;
- le marqueur de risque cardiovasculaire de type « Calcul de l'index Omega 3 » ;
- le marqueur de risque cardiovasculaire de type « Lp-PLA2 » ;
- le test sanguin iFOBT (test immunologique de dépistage du cancer colorectal) ;
- le dépistage de la toxoplasmose dans le cadre d'une grossesse ;
- la vaccination contre l'hépatite « A » ou « B », méningite et zona

Bon à savoir

Sachez qu'avec la couverture optionnelle **PRESTAPLUS**,

vous bénéficiez de prestations supplémentaires, telles qu'une chambre en 1^{re} classe et des remboursements plus élevés pour l'épreuve d'effort chez le cardiologue, ainsi que pour la médecine alternative, incluant l'ostéopathie, la chiropraxie, l'acupuncture et la thérapie au laser.

Plus de détails en p. 18

TRAITEMENT DIÉTÉTIQUE

La CMCM participe au découvert des frais restants des consultations chez le diététicien dûment autorisées par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 €/an.

CARDIOLOGIE - ÉPREUVE D'EFFORT

La CMCM participe au découvert des frais d'une épreuve d'effort dûment autorisée par l'assurance maladie jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25 € par année civile.

OSTÉOPATHIE, CHIROPRAKIE, ACUPUNCTURE ET THÉRAPIE AU LASER

La CMCM prend en charge les frais de traitement en médecine alternative jusqu'à 50 € par séance, avec un plafond annuel global de 100 € pour l'ensemble de ces traitements.

Soins DENTAIRES

La CMCM rembourse le découvert jusqu'à 100 % des tarifs officiels pour certains traitements médico-dentaires tels que :

- Extractions dentaires et chirurgicales ;
- Anesthésies locales et régionales ;
- Détartrages ;
- Orthodontie chez les enfants de moins de 17 ans.

Participation forfaitaire

La CMCM accorde des montants forfaitaires pour :

- Couronnes ;
- Implants ;
- Prothèses amovibles.

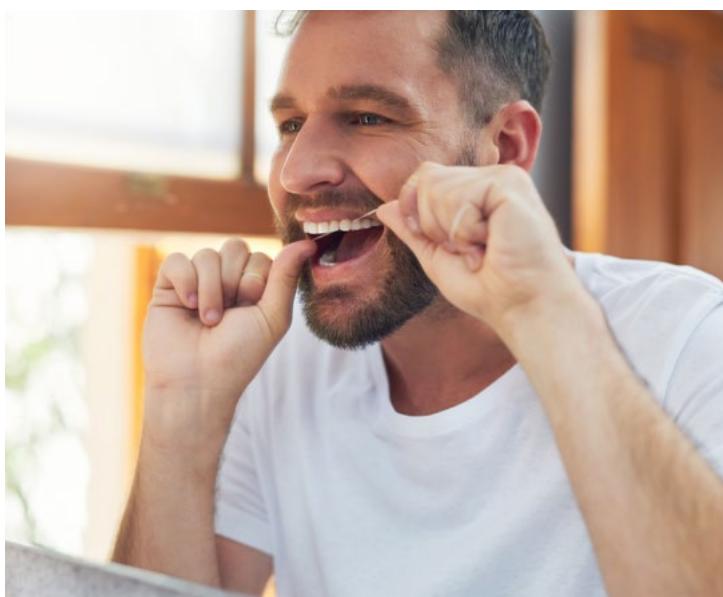


Bon à savoir

Visites fréquentes chez
votre dentiste et l'ophtalmologue ?

Optez pour la couverture optionnelle
PRESTAPLUS et DENTA & OPTIPLUS.

Plus de détails en p. 22





CMCM-ASSISTANCE

Assistance médicale mondiale 24h/24 et 7j/7

INCLUS AUTOMATIQUEMENT DANS LA COUVERTURE DE BASE

Avec la couverture de base, chaque membre bénéficie automatiquement d'une assistance médicale mondiale 24h/24 et 7j/7, qui intervient en cas de maladie soudaine ou d'accident lors de leurs voyages à l'étranger.

Sont inclus :

- **Frais d'hospitalisation** jusqu'à **100.000 €** par membre/incident ;
- **Rapatriement illimité** par les moyens les plus appropriés et prise en charge des coûts ;
- Prise en charge du découvert des frais médicaux et médico-dentaires en cas d'une **consultation d'urgence** à l'étranger d'un montant maximal de 2.500 €/an/membre ;
- **Prise en charge des frais de transport en ambulance, hélicoptère ou avion sanitaire** et des frais relatifs aux premiers secours engagés, y compris sur le domaine skiable ou dans des lieux difficiles d'accès ;
- En cas de **décès** d'un affilié, l'ensemble des formalités et les frais liés au transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation au Grand-Duché de Luxembourg ou dans les pays limitrophes sont pris en charge. En cas de décès d'un proche, la CMCM met à disposition des affiliés en déplacement à l'étranger un billet de train ou d'avion pour assister aux obsèques.



BESOIN D'ANNULER VOTRE VOYAGE ?

En cas d'obligation pour un membre d'annuler son voyage pour une raison médicale majeure, la CMCM intervient dans le remboursement des frais engagés, à concurrence de 1.500 €/personne/voyage et ceci sans limitation dans l'année.

Nos partenaires :



Pour l'annulation voyage, nous avons choisi le partenaire Baloise Assurances.



Pour les rapatriements, nous avons choisi le partenaire Groupe IMA

PRESTAPLUS

Couverture optionnelle



Avec la couverture optionnelle **PRESTAPLUS**, vos frais en chambre 1^{re} classe sont couverts dans le cas d'une hospitalisation, indépendamment du type de l'intervention.

De plus, vous bénéficiez d'un remboursement plus élevé pour la médecine alternative, incluant l'ostéopathie, la chiropraxie, l'acupuncture et la thérapie au laser.

Découvrez également les prestations exclusives de la CMCM avec ses partenaires tels que le Domaine Thermal Mondorf ou encore le GesondheetsZentrum.



Bénéficiez d'un accouchement en 1^{re} classe et de **PLUS DE PRESTATIONS DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION.**

Découvrez ici un aperçu des prestations :

HOSPITALISATION ET HONORAIRES MÉDICAUX EN 1^{RE} CLASSE

PRESTAPLUS participe aux frais de séjour à l'hôpital et aux honoraires médicaux en 1^{re} classe dans les cas suivants :

- Intervention chirurgicale légère ou moyenne ;
- Accouchement ;
- Hospitalisation sans intervention chirurgicale.

LIPŒDEME STADE II

La CMCM prend en charge les frais en relation avec une intervention chirurgicale du Lipœdème au Stade II à raison d'un montant maximal de 2.000 € par année civile.

FRAIS DE TRANSPORT EN AMBULANCE AU LUXEMBOURG

• Si autorisé par l'assurance maladie :

Les frais sont couverts jusqu'à concurrence de 30 % du tarif officiel (maximum 150 €/année).

• Si non autorisé par l'assurance maladie :

Les frais d'un transport par année sont couverts (maximum 100 €).

Frais liés à la **MÉDECINE PRÉVENTIVE**

SEMELLES ORTHOPÉDIQUES

Si autorisées par l'assurance maladie : Prise en charge jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 150 €/année.

CARDIOLOGIE - ÉPREUVE D'EFFORT

La CMCM participe au découvert des frais d'une épreuve d'effort dûment autorisée par l'assurance maladie jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 35 € par année civile (25 € via le RÉGIME COMMUN et 10 € via PRESTAPLUS).

OSTÉOPATHIE, CHIROPRAXIE, ACUPUNCTURE ET THÉRAPIE AU LASER

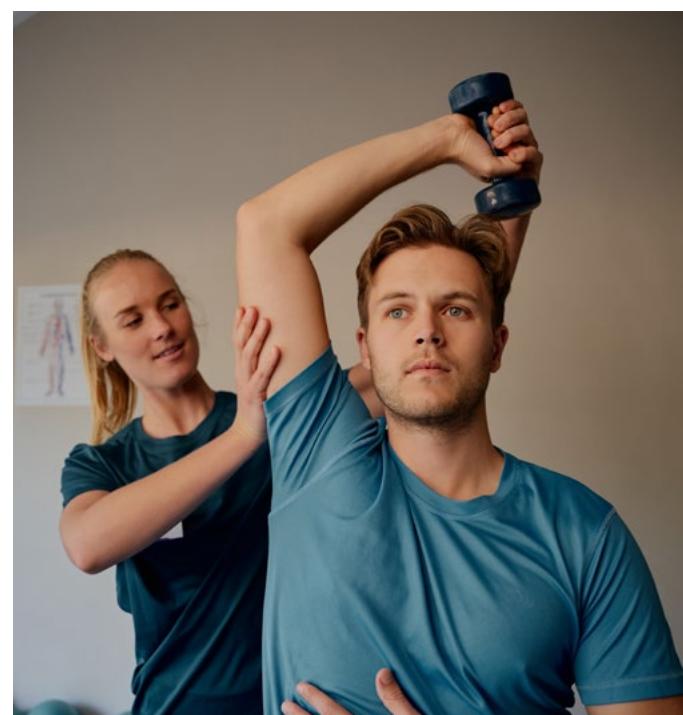
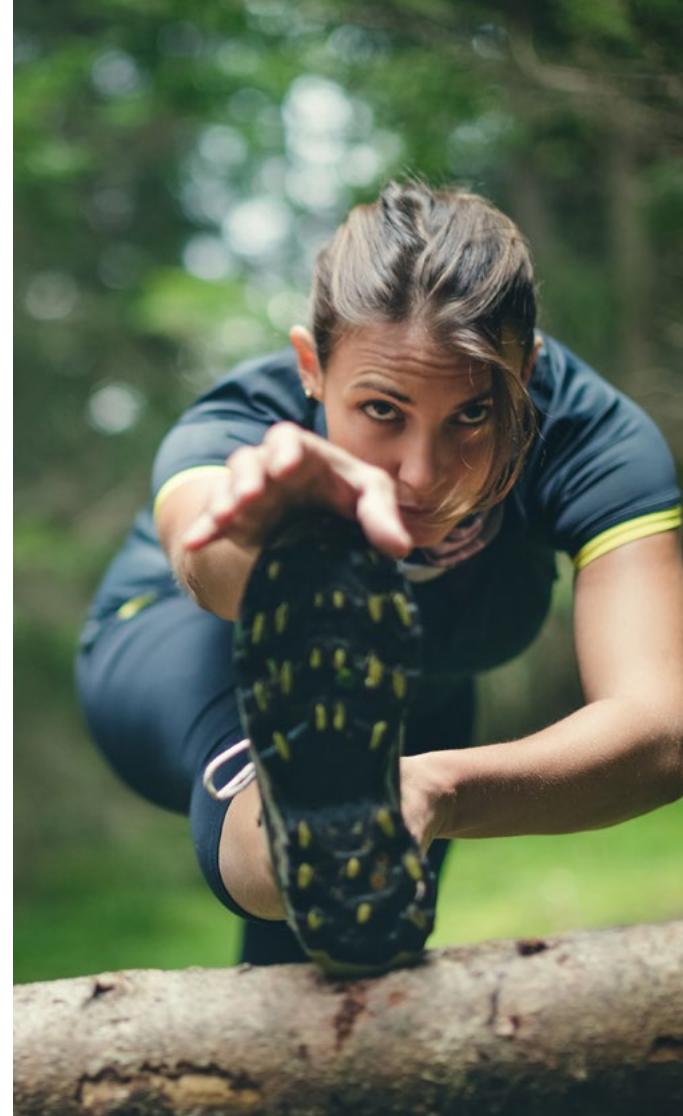
La CMCM prend en charge les frais de traitement en médecine alternative jusqu'à 50 € par séance, avec un plafond annuel global de 100 € pour l'ensemble de ces traitements combinés. Ce remboursement est cumulable avec celui du RÉGIME COMMUN.

SUIVI PSYCHOLOGIQUE

La CMCM prend en charge les consultations pour enfants de moins de 18 ans auprès d'un psychologue d'un montant maximal de 100 € par année de calendrier.

SUIVI PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE

La CMCM prend en charge les consultations pour adultes auprès d'un psychothérapeute autorisées par l'assurance maladie d'un montant maximal de 40 € par année de calendrier.



Prestations exclusives **DE LA CMCM AVEC SES PARTENAIRES**

Le concept DAVID HEALTH du Domaine Thermal Mondorf. Dos, nuque et épaules.

La CMCM prend en charge le découvert restant à charge de l'affilié en cas d'achèvement des 24 séances de rééducation active pour les douleurs chroniques du dos, de la nuque ou de l'épaule, prévues du programme de base DAVID HEALTH.

Protea

Participation à hauteur de 2.000 € par membre aux frais en relation avec le programme thérapeutique de l'épuisement émotionnel en Ambulatoire (PROTEA) développé et proposé par le GesondheidsZentrum de la Fondation Hôpitaux Robert Schuman.

Cure Long-COVID

Participation au découvert des frais pour une cure de prise en charge des symptômes persistants de la COVID-19, proposée par le Domaine Thermal de Mondorf et dûment autorisée par la caisse de maladie.



PRESTAPLUS ET DENTA & OPTIPLUS

Couverture optionnelle



Des visites fréquentes chez votre dentiste et l'ophtalmologue?
Alors cette couverture optionnelle est faite pour vous.

En plus des avantages liés au RÉGIME COMMUN et à la couverture optionnelle PRESTAPLUS, cette couverture optionnelle inclut les prestations liées aux soins dentaires et aux soins optiques.





Soins DENTAIRES

Prise en charge des prestations de soins dentaires jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 1.000 € par membre pour gouttière, inlay et autres.

La CMCM participe également aux frais pour :

- Obturation en composite (125 €/an/membre) ;
- Traitement de pulpectomie (100 €/an/membre) ;
- Surfacage et sanification des poches (100 €/séance, 200 €/an/membre) ;
- Traitement parodontal chirurgical (700 €/an/membre) ;
- Soins conservateurs et endodontiques (125 €/an/membre).

ORTHODONTIE

Voici plus de détails et quelques exemples pour la prise en charge de l'orthodontie :

• Orthodontie >17 ans

Prise en charge unique de 2.000 € par membre pour un traitement orthodontique.

• Orthodontie <17 ans

Prise en charge des prestations d'orthodontie pour les actes DT41 - DT45 jusqu'à concurrence d'un plafond maximal de 500 € par enfant.

PRESTATION		REMBOURSEMENT		
Code acte	Montant facturé	CNS	Régime commun 	Prestapplus et Denta & Optiplus 
DT41	1.340 €	558,90 €	111,78 €	500 €
DT42	1.340 €	558,60 €	111,72 €	500 €
DT43	1.510 €	702,30 €	140,46 €	500 €
DT44	1.430 €	633,00 €	126,60 €	500 €
DT45	1.430 €	632,60 €	126,52 €	500 €
	7.050 €	3.085,40 €	617,08 €	2.500 €

EXEMPLE:
Remboursement total de la CMCM par enfant
(RÉGIME COMMUN + PRESTAPPLUS et DENTA & OPTIPLUS):
617,08 € + 2.500 € = 3.117,08 €

PROTHÈSES DENTAIRES

Prise en charge des prestations pour prothèses dentaires jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 3.500 € par membre.

PROTHÈSES DENTAIRES FIXES (CONJOINTES)

Couronne, Dent à pivot, Élément de bridge,	
Couronne télescopique	450 €
Inlay, Reconstitution sur inlay-pivot,	
Charnière	200 €

PROTHÈSES DENTAIRES AMOVIBLES (ADJOINTES)

Base squelettique en métal	450 €
Plaque base en résine, renforcée ou coulée	200 €
Crochet, Attachement	150 €

IMPLANTS DENTAIRES

Prise en charge des prestations de pose d'implants dentaires et des frais connexes à l'implantologie à hauteur d'un forfait de 500 € par implant jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 2.000 € par personne protégée.

Pour plus de détails et de conditions, veuillez consulter nos statuts qui seuls font foi. Sachez que nos prestations sont variables et offertes au prorata et dans les limites des ressources disponibles de la CCMC.



PRÉSTACION			REBOURSEMENT		
Acte	Nombre	Montant facturé	CNS	Régime commun ⌚	Prestaplus et Denta & Optiplus ⌚
Implants	2	1.900 €	+	300 €	1.000 €

EXEMPLE:
Remboursement total de la CCMC
(RÉGIME COMMUN + PRESTAPLUS et DENTA & OPTIPLUS) :
300 € + 1.000 € = 1.300 €



Pour plus de détails et de conditions, veuillez consulter nos statuts qui seuls font. Sachez que nos prestations sont variables et offertes au prorata et dans les limites des ressources disponibles de la CMCM.

Soins **OPTIQUES**

VERRES CORRECTEURS

Participation aux frais pour verres correcteurs jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 150 € par membre.

MONTURES

Participation aux frais pour montures jusqu'à concurrence de 30 € par année civile.

LENTILLES

Participation aux frais pour lentilles jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 150 € par membre.

CHIRURGIE RÉFRACTIVE

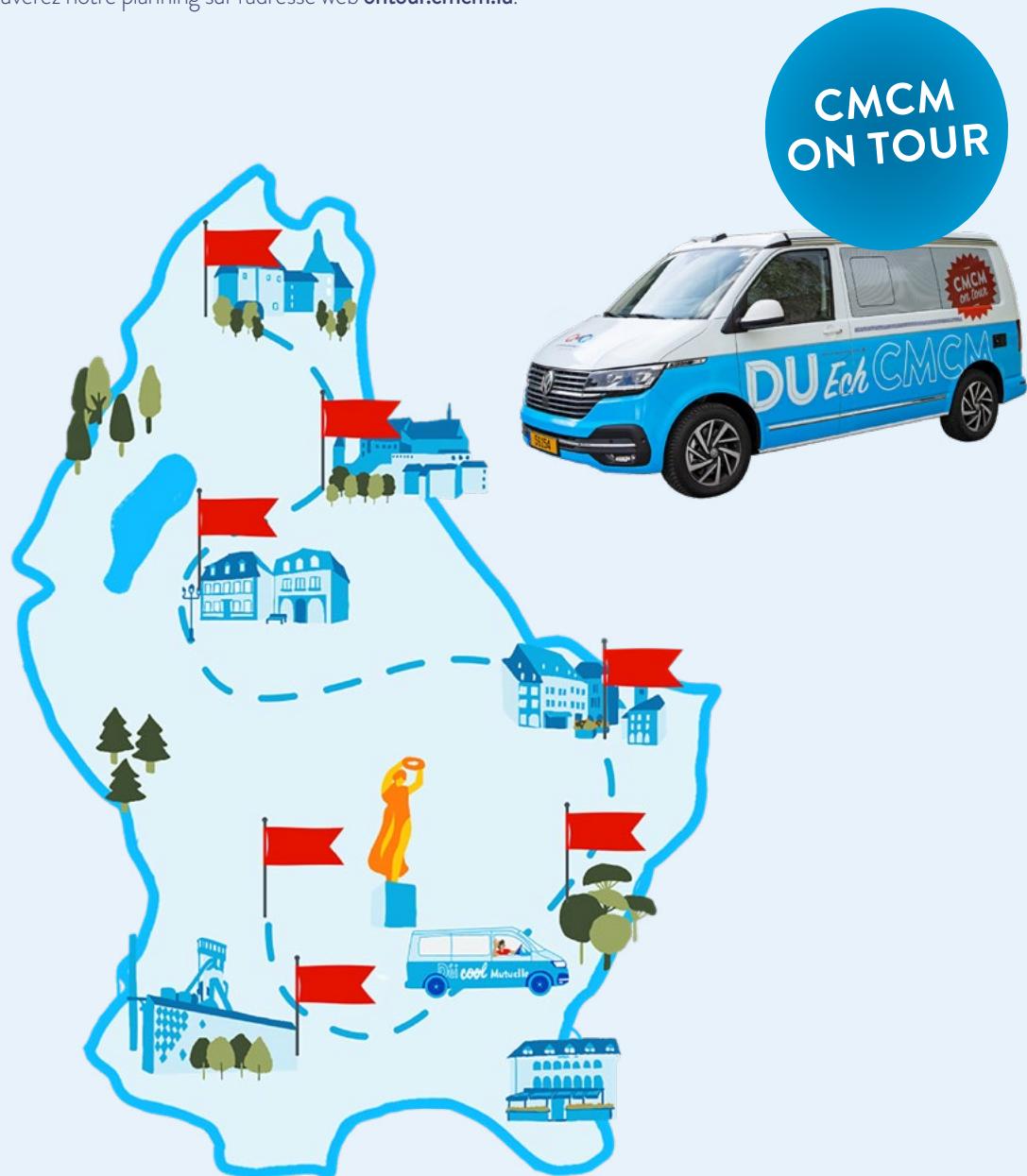
Participation au découvert des frais médicaux pour traitement de chirurgie réfractive à raison d'un montant maximal de 1.000 € par œil.

La santé VIENDRA CHEZ VOUS

Grâce au « CMCM on tour », nous viendrons chez vous afin que vous puissiez mieux connaître nos prestations, devenir membre, modifier votre affiliation ou encore ajouter un nouveau membre.

Nous allons être présents sur certains marchés communaux, sur les parkings de certains centres commerciaux, lors de braderies ou autres événements.

Vous trouverez notre planning sur l'adresse web ontour.cmcmlu.



Nos prestations EN UN CLIN D'ŒIL



Voici les différentes couvertures :

RÉGIME COMMUN (RC)

RC + PRESTAPLUS (PP)

**RC + PP +
DENTA & OPTIPLUS**



Pour plus de détails et de conditions, veuillez consulter nos statuts qui seuls font foi. Sachez que nos prestations sont variables et offertes au prorata et dans les limites des ressources disponibles de la CMCM.

RÉGIME COMMUN



- Frais hospitaliers au Luxembourg et à l'étranger
- Frais en cas de transfert chez un spécialiste à l'étranger
- Frais d'accompagnement
- Honoraires médicaux et médico-dentaires
- Rééducation & kiné (pré- et postopératoire)
- Soins à domicile
- Médecine alternative : ostéopathie, chiropraxie, acupuncture et thérapie au laser
- Chaussures orthopédiques
- Cardiologie - preuve d'effort
- Prothèses internes et externes
- Cures
- Traitement diététique
- Procréation médicalement assistée
- Analyses médicales & vaccins
- Consultations et d'examens médicaux liés à une intervention chirurgicale ou un traitement médical grave

CMCM-ASSISTANCE

- Assistance 24H/24, 7J/7 dans le monde entier
- Consultation d'urgence
- Transport médicalisé en ambulance ou en hélico
- Sauvetage en hélico à l'étranger
- Rapatriement en avion sanitaire
- Annulation voyage

PRESTAPLUS



- Médecine alternative : ostéopathie, chiropraxie, acupuncture et thérapie au laser
- Hospitalisation en chambre 1^{re} classe
- Frais de transport en ambulance
- Lipoedème Stade II
- Semelles orthopédiques
- Suivi psychologique <18 ans
- Suivi psychothérapeutique pour adultes
- Cardiologie - preuve d'effort
- David Health Mondorf (rééducation dos, épaules & nuque)
- Programme thérapeutique de l'épuisement émotionnel « PROTEA »
- Cure « Long-Covid » Mondorf



DENTA & OPTIPLUS



- Médecine alternative : ostéopathie, chiropraxie, acupuncture et thérapie au laser
- Hospitalisation en chambre 1^{re} classe
- Frais de transport en ambulance
- Lipoedème Stade II
- Semelles orthopédiques
- Suivi psychologique <18 ans
- Suivi psychothérapeutique pour adultes
- Cardiologie - preuve d'effort
- David Health Mondorf (rééducation dos, épaules & nuque)
- Programme thérapeutique de l'épuisement émotionnel « PROTEA »
- Cure « Long-Covid » Mondorf



- Frais hospitaliers au Luxembourg et à l'étranger
- Frais en cas de transfert chez un spécialiste à l'étranger
- Frais d'accompagnement
- Honoraires médicaux et médico-dentaires
- Rééducation & kiné (pré- et postopératoire)
- Soins à domicile
- Médecine alternative : ostéopathie, chiropraxie, acupuncture et thérapie au laser
- Chaussures orthopédiques
- Cardiologie - preuve d'effort
- Prothèses internes et externes
- Cures
- Traitement diététique
- Procréation médicalement assistée
- Analyses médicales & vaccins
- Consultations et d'examens médicaux liés à une intervention chirurgicale ou un traitement médical grave

CMCM-ASSISTANCE

- Assistance 24H/24, 7J/7 dans le monde entier
- Consultation d'urgence
- Transport médicalisé en ambulance ou en hélico
- Sauvetage en hélico à l'étranger
- Rapatriement en avion sanitaire
- Annulation voyage

Pour plus de détails et de conditions, veuillez consulter nos statuts qui seuls font foi. Sachez que nos prestations sont variables et offertes au prorata et dans les limites des ressources disponibles de la CMCM.



Pour plus de détails sur nos prestations et les conditions, consultez notre brochure « statuts 2026 » qui seuls font foi. Les statuts sont disponibles sur www.cmcmlu -> rubrique « publications » ou en scannant ce code QR.





CONTACTS

SERVICE AFFILIATION <i>E-mail: affiliation@cmcm.lu</i>	+352 49 94 45 - 300
SERVICE NATIONAL <i>E-mail: national@cmcm.lu</i>	+352 49 94 45 - 500
SERVICE DENTAIRE <i>E-mail: dentaire@cmcm.lu</i>	+352 49 94 45 - 600
SERVICE ÉTRANGER <i>E-mail: etranger@cmcm.lu</i>	+352 49 94 45 - 700
SERVICE COMPTABILITÉ <i>E-mail: comptabilite@cmcm.lu</i>	+352 49 94 45 - 400
SERVICE CONTENTIEUX <i>E-mail: contentieux@cmcm.lu</i>	+352 49 94 45 - 800
 SERVICE ASSISTANCE <i>Accessible 24h/24 et 7j/7</i>	+352 44 44 44

L'App CMC

Quels sont les avantages de l'App CMC ?

Grâce à l'App CMC, vous n'avez plus besoin de nous **envoyer vos factures** par courrier ou par e-mail, mais vous pouvez désormais le faire **aisément et directement via votre smartphone** et de **manière sécurisée**.

Ceci s'applique également à d'autres demandes et certificats.

En outre, vous avez également **un aperçu des remboursements déjà effectués**, ainsi que des demandes soumises et traitées.

Un autre avantage est l'accès à la **liste des pharmacies de garde** et la possibilité de **contacter directement la CMC depuis l'étranger, en cas d'urgence**.

Comment puis-je télécharger l'App sur mon smartphone ?

Vous pouvez télécharger gratuitement l'App CMC, via l'App Store ou Google Play, ou simplement scanner ce code QR.

À noter : pour les smartphones sous Android, la version 8.0 et plus est supportée.



La nouvelle application MyCMC est déjà en plein développement et sera disponible au cours de l'année 2026. D'ici là, vous trouverez ici les informations concernant l'application actuelle. Dès le lancement de la nouvelle application, tous les détails seront ajoutés. Stay tuned !



014-0625021



ÄR GESONDHEETS MUTUELLE
ZANTER 1956

Adresse Postale
L-2971 Luxembourg

Plus d'informations sur www.cmcmlu

Bureaux Luxembourg-Gare
32-34, rue de Hollerich

Tel. 49 94 45-1
national@cmcmlu